

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73.

BUREAU DE LIBERTÉ.
Propriétaires-Rédacteurs.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, 9 JANVIER 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENQUETE DES COURS JOURNÉES.

Par Stern & Co., dans leurs salles d'enseignement et de vente, ouvertes et bordées.

Par Roth & Hodges, au No 86 rue St Charles, ouvertes et bordées.

LA LEGISLATURE.

Nécessité de la méthode.

La législature a devant elle une tâche herculeenque à remplir, et pour s'assurer le succès convenable de la mission qui lui impose la nouvelle Constitution, elle ne devra pas perdre une heure sur les 90 jours qui composent le terme de la session. Les observations que nous avons vues sont faites aux précédentes assemblées, avec la nécessité d'adopter un plan pour l'application l'ordre et la marche des travaux législatifs. Rapidement avec plus de force envers ce travail assuré, en raison des obligations multiples et si diverses qui lui incombaient forcément.

Ses législateurs veulent avoir une idée nette et claire du travail qu'il faut à accomplir, et éviter la confusion et le chaos qui résulteraient nécessairement de l'ancienne manière de procéder, ils doivent charger soit le comité judiciaire, soit l'ordre du jour, soit il devra présenter, dans le plus bref délai, un exposé des diverses lois que la Constitution fait un devoir à la législature d'adopter, et compléter au point fondamental, avec l'indication de celles qui doivent obligatoirement être passées dans cette session, et la désignation de celles qui sont le plus urgentes, car il en est sans lequel la Constitution ne peut utiliser fonctionner.

Cette mesure est, selon nous, une des premières à adopter, et le législateur sera confié le soin de tracer les tableaux, et il sera requis de présenter, rapport dans le plus bref délai. Nous nous proposons de faire notre même un relevé approximatif des lois présentées par les diverses classes de la Constitution, mais il est bon que ce travail soit accompagné d'une façon officielle sur l'ordre du jour, par un comité d'hommes compétents, qui n'y ait pas d'omination régulière.

Lorsque le tableau de ces travaux, obligatoires sera dressé, il faudra encore que l'Assemblée sur la proposition de son comité, distingue les différentes matières qui y seront contenues, aux divers comités, en indiquant, au tout le moins, l'ordre dans lequel les bills devront être rapportés et discutés, et en chargeant les comités de rédiger ou de décharger de l'ordre du jour, à partir de la date fixée.

Il y a une législation d'ensemble à faire pour assurer et compléter l'œuvre de la Convention, et il faut de l'ordre et de la méthode pour éviter la confusion, les débats tumultueux ou les combats. Sans plus tarder, il faut nous sortir de la baigne, sans pourvoir au repos, au temps utile. Il est des lois dont l'adoption n'est pas urgente, et peut être, au besoin, reportée à la session suivante, tandis que beaucoup d'autres doivent forcément être passées à la session actuelle, sous peine de graves inconvénients.

L'Assemblée doit commencer, par le plus grand et réel effort, les travaux de sa séance, à l'heure où il faut, et une partie importante de sa séance, à toutes les lois complémentaires ordinaires par la Constitution. Trop souvent on perd les premiers temps de la session à des discussions à des affaires secondaires et lorsqu'apparaît le moment de la séance, on est obligé de prépérer les voix des lois importantes et nécessaires. Nous ne pouvons trop presser nos législateurs contre une parcellaire manière de procéder.

Il nous semble que la législature pourrait nommer un comité spécial de la Constitution qui serait chargé de faire l'exposé dont nous avons parlé et qui remplirait le rôle de comité consultatif pour l'ordre dans lequel les lois devraient être discutées et votées et pour la coordination de toute la législation à passer en vertu des prescriptions de la Constitution.

Quand la législature pourra se rendre clairement compte de l'importance travail qu'il lui faut accomplir dans le cours de cette session, elle sentirà évidemment le nécessité d'y procéder avec ordre et méthode.

Réception au Consulat de France. — Nous rendons compte de la séance de la charmante et cordiale réception qui a eu lieu hier soir au Consulat de France, à l'occasion de la présentation par M. le viceconsul d'abord des officiers du consulat à nos nationaux des officiers du consulat français REINHOLD.

GRAND OPERA HOUSE.

Compagnie lyrique française.

Nous remercions pour la représentation de la "Pietà" de Verdi, pour dire pour que le dernier note a été donné et que l'immense succès.

On a fait huit fois le feu d'artifice entre Clairette et Lange que Mme Pauline Maré et Angèle ont chanté avec entrain et verve. La dame comme de la friandise a été très applaudie et bisée. Toutes les salles ont, d'ailleurs, profité beaucoup.

Le manège de cet opéra est très fin, très gracieux. Les jets motifs abondent. Nous en parlions plus longuement. Le second acte est le plus riche, magnifiquement joué.

Le rôle de Pénélope, marié à 15 ans à une riche héritière, est, comme Rihm, dépourvu de caractère. Il devait se courir. Mais, placé à la tête d'un régiment, le rôle a été conquise de sa femme pour l'enlever.

Le rôle du Petit-Duc est le rôle capital de l'opéra, mais a permis d'apprécier toutes les qualités de Miss Pauline Viardot, une jeune dame de caractère et de tempérament. Elle a chanté avec distinction et grâce. Ses deux rôles étaient magnifiques.

Le rôle de Clémenceau a été assez mal joué, mais il a été bien joué.

Le rôle de Gérard, le chanteur de l'opéra, a été assez mal joué, mais il a été bien joué.

Une nouvelle machine à coton.

Nouvelles Télégraphiques.

Un nouvel appareil électrique
français.

London, 4 janvier.—On dit qu'un nouvel appareil électrique, d'invention française, va être envoyé sous peu au public.

Le petit brûlant qui court, est apparemment dompté, qui résulte de

un effet assez marquant.

Paris, 4 janvier.—Le jeune grossier de plus en plus et déjà débordé aux environs d'Orléans et de Clermont, à Paris le ponte, a été envoyé sous peu au public.

Le pont de Solférino et le pont de la place des Saint-Pères et le pont des Champs-Elysées, pour les voyageurs qui en utilisent, sont dans la partie provinciale en bois des ponts des invendus, et qui sont quelquefois assez mauvais, alors que les ponts de Paris sont meilleurs.

Ponts en bois, également bons, mais qui se trouvent sur le pont de la place Saint-Louis, le ponte, et ont été démontés.

Le pont de l'île de la Cité, qui avait été démonté pour la construction de l'île aux Cygnes, a été reconstruit.

Ponts en bois, également bons, mais qui se trouvent sur le pont de la place Saint-Louis, le ponte, et ont été démontés.

Le pont de l'île de la Cité, qui avait été démonté pour la construction de l'île aux Cygnes, a été reconstruit.

Ponts en bois, également bons, mais qui se trouvent sur le pont de la place Saint-Louis, le ponte, et ont été démontés.

Le nouveau ministère.

Une réunion des bureaux, cejour d'aujourd'hui, des administrateurs de la compagnie de la grande et principale compagnie de chemins de fer, a été organisée dans la salle des débats, à Paris.

Mort du comte Montebello.

Le comte Bachmann de Montebello, administrateur de la compagnie de l'Indochine sous Louis-Philippe, est mort à l'âge de 70 ans.

Événements Municipaux.

London, 4 janvier.—On apprend que le conseil municipal a été nommé et que le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conseil d'administration a été nommé.

Le conseil municipal a été nommé.

Le conse